



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 594-18

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et greffier de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2018, le règlement suivant :

594-18 Règlement sur la possession d'animaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 433 et toutes ses modifications subséquentes

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h ;

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Sylvain Déry, directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 3^e jour d'octobre 2018, conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 3^e JOUR D'OCTOBRE 2018

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA